

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 260 Subvention d'investissement (1 341 239 euros) et convention avec l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) (19e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) et lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement,

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et l'Association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 1 341 239 euros est attribuée à l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) domiciliée 144 boulevard Macdonald 75019 Paris (n° simpa 21124 n° dossier 2019_09397).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO